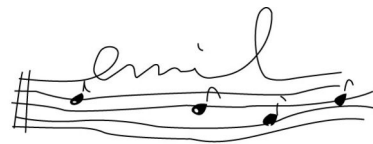


Devenez Mécène



École de Musique Intercommunale
Les Vallées du Clain

Vous êtes parent d'élèves, spectateur,
ou bien tout simplement vous ressentez l'envie
de devenir « acteur » sans toutefois
passer de l'autre côté du miroir :
l'article 200 du code général des impôts
vous intéresse

ET ON A BESOIN DE VOUS !!!



Article 200 :

*« ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu, égale à 66%
de leur montant, les sommes qui correspondent à des dons
et versements effectués par les contribuables et les entreprises »*

Exemples de Dons	50 €	100 €	250 €	500 €	1 000 €	2 000 €	
Réduction d'impôt (66%)	33 €	66 €	165 €	330 €	660 €	1 320 €	
Coût réel de votre don	17 €	34 €	85 €	170 €	340 €	680 €	

L'EMIL est une association reconnue d'intérêt général, et peut fournir un reçu fiscal

L'EMIL c'est :

une qualité d'enseignement de la musique au plus de chez vous,
un dynamisme bénévole en faveur de la musique et de la programmation culturelle,
et toute l'année de nombreuses manifestations sur le territoire.

Nous contacter



1, rue du stade
Salle de spectacles « La Passerelle »
86340 Nouaillé-Maupertuis

07.49.33.23.20
ecolemil86@gmail.com
www.ecolemil86.com

Les Coprésidentes
Laurence GUEIT-DESSUS / Catherine MOSCOVITCH



École de Musique Intercommunale
Les Vallées du Clain

